



# Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

## COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/7267/EM/2025

### ATTESTATION D'EXONERATION AU PRELEVEMENT FORFAITAIRE DE 4%

Je soussigné, Emmanuel MBONIHANKUYE , Commissaire Général de l'Office Burundais des Recettes, atteste par la présente que, conformément à l'article 134 de la loi n°1/14 du 24/12 Décembre 2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24 Janvier 2013 relative aux impôts sur le revenu, la SOCIETE GASAKA GREEN TRADING NIF:4001821190, CCF :40035098, est dispensée du prélèvement forfaitaire de 4%sur les factures des marchés publics jusqu'à l'expiration su quitus fiscal 2025-2026 signé en date du 11/11/2025.

Bujumbura, le 12 / 12 / 2025



### Copie :

- Monsieur le Commissaire General Adjoint ;
- Monsieur le Commissaire des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales ;
- Madame, Monsieur le Directeur Général de la Société Publique et Paraétatiques (Tous).